



République Française
Département du Nord

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
18	18	18
Pour	Contre	Abstention
18	0	0

Date de convocation
Le 7 décembre 2022

Objet de la délibération

DECISION

MODIFICATIVE N°2

CM 2022 12 - D.05

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 15 décembre 2022

Date de publication
Le 15 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 15/12/2022 SLO

ID : 059-215901281-20221215-202212D05-DE

**Extrait du registre
Des délibérations du conseil municipal
Commune de Capinghem**

Séance du 14 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux le 14 décembre, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

Présents : C MATHON, MC. FICHELE, A. TRICOIT, V PARABOSCHI, T. WIDHEN, V. DUCOURAU, S. DUMORTIER, G. OUDAERT, M. BILLOIR, J. BAUDOUIN, C. CABY, A. KIMOUR, J. AGNIERAY

Absents excusés avec pouvoir : P. MOUCHON >pouvoir à T. WIDHEN, F. TREDEZ >pouvoir à MC. FICHELE, G. TRAPASSO >pouvoir à PARABOSCHI, K. UDRY > pouvoir à A. KIMOUR, N. ROUBAUD >pouvoir à J. AGNIERAY

Absents excusés sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : V. DUCOURAU

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2022 propose d'opérer des virements de crédits.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de :

↳ VALIDER la modification budgétaire n° 2, comme suit,

1°) Section d'investissement

Suite à la régularisation de l'échéance du mois d'octobre 2022 par le crédit agricole.

Il y a donc lieu de prévoir l'ouverture de crédits :

Compte 2031 (chapitre 20)	Frais d'études	- 50 €
Compte 1641 (chapitre 16)	Emprunts en euros	+ 50 €

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 15/12/2022 SLO

ID : 059-215901281-20221215-202212D05-DE

2°) Section de fonctionnement

La masse salariale est réajustée pour prendre en compte l'augmentation des besoins en remplacement (pour arrêts maladie, remplacement sur des postes d'agents en mobilité contrainte).

Il y a donc lieu de prévoir l'ouverture de crédits :

Compte 6041 (chapitre 011)	Achats d'études	- 10 000 €
Compte 6413 (chapitre 012)	Rémunération du personnel non-titulaire	+ 10 000 €

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Vivian DUCOURA
Secrétaire de Salaxe

Christian MATHON,
Maire de CAPINGHEM

